



CGVA

Saison démocratique 2023-2024

Motions & résolutions sorties du document de suivi annuel

Motions & résolutions sorties du document de suivi annuel Saison démocratique 2023-2024

A vos congrès !

Motion 2019-3 : SUIVI DES MOTIONS

« L'AG demande à ce que toutes les motions adoptées en Assemblée Générale, soient effectivement appliquées et propose qu'un dispositif de suivi soit mis en place, afin de garantir qu'elles soient respectées. »

Le dispositif de suivi existe aujourd'hui et s'est institutionnalisé. Il est assuré par le comité de pilotage de la commission Gouvernance et Vie Associative (copil CGVA).

Nous publions ainsi chaque année dans le dossier d'Assemblée Générale (quand nous y parvenons à temps) un état des lieux des mises en œuvre en s'appuyant sur les personnes concernées, principalement salarié.es et bénévoles de l'échelon national.

Voici par exemple [le suivi des motions& résolutions 2023](#) disponible dans l'espace documentaire CGVA.

Nous faisons pour chaque motions un état d'application accompagné d'un commentaire :

Appliqué (vert), **en cours d'application (orange)**, **non appliquée (rouge)** et **caduque ou non applicable (gris)**.

Nous présentons aujourd'hui des motions et résolutions que nous souhaitons sortir du document de suivi. Elles restent bien sûr dans le tableau général, avec leur dernier état d'application considéré et commentaire associé.

Pourquoi ?

- Le document de 2023 fait 60 pages. Il perd en visibilité, rend complexe le suivi et la priorisation des chantiers.
- Certaines motions pointent un objectif précis qui soit a été appliqué une fois pour toute, soit n'existe plus aujourd'hui.
- Pour certaines formulations, il n'est plus possible de les traduire en action concrètes. De nouvelles motions pourraient être plus éclairantes sur ces thématiques.
- D'autres enfin ont des motions plus récentes qui les intègrent.

Les motions & résolutions qui vont sortir du document de suivi annuel sont présentées ci-dessous pour le dossier congrès 2024. Elle demeure toutefois dans le tableau de suivi global du « service des publics des motions & résolutions » dans l'[espace documentaire CGVA](#).

Avant de les présenter, il nous semble important d'appuyer que le suivi et la veille des décisions d'assemblée général est une responsabilité collective.

Nos appréciations et les commentaires associés se veulent le plus objectif possible. Mais d'une part, c'est un travail complexe, et d'autre part les « apprécieuses » font parties des gens responsables de la mise en œuvre ce qui peut présenter des biais.

Initialement porté comme beaucoup de chose par des adhérent.es hors du cadre de l'échelon national, voici le texte accompagnant la démarche du « service publics des motions » que nous souhaitons rappeler :

« Le principe du service public des motions est de considérer que les motions adoptées par l'AG ont une valeur cruciale dans notre fonctionnement démocratique, en tant que choix et décisions de notre instance souveraine.

Leur mise en œuvre relève d'une responsabilité collective, même si les leviers sont fréquemment – et non systématiquement – dans les mains de l'échelon national (CD, EN).

L'adoption d'une motion n'est pas une victoire ou un progrès si elle n'est pas mise en œuvre. Il serait un peu facile de se battre pour l'adoption d'une motion et de se désintéresser ensuite de sa traduction concrète.

Il est donc important qu'en tant qu'acteurs démocratiques de l'association, nous prions une vigilance collective à la concrétisation des décisions posées par l'AG. L'appréciation sur le fait qu'une motion ait été mise en œuvre et le commentaire essayent d'être objectifs, mais d'une part nous n'avons peut-être pas toutes les informations et d'autre part l'objectivité parfaite n'existe pas:) N'hésitez pas à nous envoyer des remarques / infos pour enrichir ce travail motions2016@listes.tila.im »

Table des matières

Conseil de pole.....	3
Bilan d'activité des pôles en région	4
Fonctionnement des pôles ressources	4
Amortissement des subventions.....	5
Evaluation du fonctionnement démocratique	6
Plateformes pour l'écocitoyenneté.....	7
Financement des pôles ressources.....	8
Revue en version numérique ou papier	9
Formation et accompagnement	9
	2

Communication, Impact financier, Formation et accompagnement	10
Communication et budget	12
Extension des supports de communication	13
Liste de diffusion	14
Responsabilité et gestions des centres non permanents	15
Le CEC pour nos responsables d'animation	16
Carnet de progression personnelle	17
Dématérialisation des relevés bancaires	17
Produits éthiques	18

Conseil de pole

CONTENU DE LA MOTION		2022-1
<p>L'AG, ayant bien pris en compte les évolutions des activités des animateurs·trices développements affecté·es aux pôles de ressources souhaite que l'appui effectif que ces salarié.e.s apportent à la réalisation des plans d'actions régionaux et le pilotage de leurs activités en direction des régions soient négociés au niveau de chaque pôle. A cet effet elle propose la mise en place d'un conseil de pôle, par pôle regroupant des représentant·es des régions du pôle, les salarié·es affecté·es au pôle et le ou la délégué·e général·e ou son ou sa représentant·e. Cette instance évoluera avec les modifications de l'organisation salariale.</p>		
<u>AG</u> <u>2023</u>	<p>La construction et l'appui de mise en œuvre des plans d'actions régionaux fait partie des trois missions d'accompagnement des régions des adminateur.ice développement.</p> <p>Le choix des missions des AD au sein d'espace croisant bénévoles et salarié.es n'est pas aujourd'hui effective au sein des "contrées". Ces territoires ne correspondent pas à une réalité structurante des bénévoles et donc rend complexe la mise en œuvre de cette motion.</p> <p>Deux directeurs nationaux coordonnent actuellement chacun une contrée avec des fonctionnements pouvant être différent.</p>	
<p>Caducque : Le contexte a changé. Les pôles ressources ne sont plus des échelles d'organisations des AD.</p>		

Bilan d'activité des pôles en région

CONTENU DE LA MOTION		2021-1
<p>Les EEDF sont actuellement organisés par Pôles. Ces Pôles sont au service des régions de leurs territoires. Lors des bilans des congrès ou de l'AG, nous n'avons pas ou très peu de visibilité sur l'activité de ces pôles sur nos territoires.</p> <p>L'AG demande qu'à partir de 2022, les salarié-es du pôle puissent produire un bilan d'activité de leurs actions sur le dit territoire pour les congrès concernés.</p>		
AG 2023	Les 3 Pôles ont laissé la place à 2 Contrées. Une contrée a réalisé un bilan d'activité diffusé à l'ensemble des régions concernées, et l'autre ne l'a pas fait	
Caduque : Le contexte a changé.		
Les pôles ressources ne sont plus une échelle d'organisation. La demande de retours de l'activité salariale reste applicable.		

Fonctionnement des pôles ressources

CONTENU DE LA MOTION		2020-4
<p>Lors de la création des pôles ressources, il avait été acté que ces pôles étaient constitués de salariés ET de bénévoles, en fonction de plusieurs « métiers ». Or, il arrive fréquemment que les élus régionaux découvrent en même temps que l'ensemble des adhérents les résultats des travaux des équipes professionnelles, sans même avoir été informés ou consultés.</p> <p>L'AG propose que dans le cadre du fonctionnement des pôles ressources mis en place depuis deux ans, les liens entre salariés et bénévoles des équipes régionales soient renforcés, voire institutionnalisés. Cela doit conduire à une meilleure mutualisation des travaux des équipes régionales bénévoles et des équipes professionnelles.</p>		
AG 2021	Les pôles changent de fonctionnement et deviennent des contrées. Les salarié-e-s présent-e-s dans les Pôles travaillent au sein des groupe de projet et ENT dépendant des commissions d'appui au développement, dont le fonctionnement a été très clarifié. Le fonctionnement bénévole/salariés au sein des contrées reste à construire.	

AG
2022

Chaque région s'est vue associée à un-e facilitateur-trice (Animateur-trice Développement) qui a notamment pour mission de faire le lien entre l'équipe régionale et les équipes salariées. Ce dispositif est encore en cours de déploiement dans certains territoires.

Tous les AD en plus de leurs casquette métier (Mobilisation des ressources, adulte dans le scoutisme, programme éducatif) ont 30% de leurs temps salariés fléchés pour trois missions spécifiques d'accompagnement des régions :

Garantir la dynamique de l'équipe régionale

Participer à la mise en œuvre du plan d'action régional (PAR) et co-construire la stratégie de développement.

Aux côtés de l'équipe régionale, veiller aux conventionnements et partenariats spécifiques

Il y a aussi la volonté de faire vivre le triptique animateur.ice développement, responsable régional et correspondant.e comité directeur. Cf la "fiche corres" dans l'espace doc

Caducue : Le contexte a changé.

Les pôles ressources ne sont plus des échelles d'organisation collectives

Amortissement des subventions

CONTENU DE LA MOTION		2019-6
L'AG demande la remise en cause de la règle comptable d'amortissement des subventions. Cela permettrait d'avoir une vision globale de notre compte. On n'amortit plus les subventions.		
Avant 2021	-	
AG 2021	-	
AG 2022	-	
<u>AG 2023</u>	suite au changement des normes comptables 2022, nous amortissons depuis 2022 les subventions d'investissement au même taux que les amortissements.	
Caducue : Le contexte a changé.		

Evaluation du fonctionnement démocratique

CONTENU DE LA MOTION		2018-5
<p>Depuis quelques années, l'Association a fait le choix de modifier son fonctionnement démocratique lors de l'AG. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un double mode d'élection à l'AG : des représentants élus lors des APL et des représentants élus lors des congrès. Le changement le plus visible est le nombre de délégués. Après plusieurs années de fonctionnement, le Comité Directeur en tire un bilan tant sur le plan démocratique : fonctionnement, apport aux débatsque financier.</p> <p>Combien coûtent les AG nouvelle formule au regard de l'ancienne formule ? Ce bilan devra permettre d'apporter des éléments objectifs aux congressistes afin d'évaluer cette réforme.</p>		
Avant 2021	Demandé par le CD au DG en décembre 2018 pour présentation en commission Gouvernance puis CD en avril 2019. En janvier 2020, ce travail n'avait pas été finalisé.	
AG 2021	Une grande opération d'analyse de l'AG 2020 a été réalisée par la Commission Gouvernance. Elle sera prise en compte lors de la réflexion pour la réécriture des textes pour 2023.	
AG 2022	L'analyse du fonctionnement actuel de l'AG réalisée lors de l'AG 2019, ainsi que l'analyse budgétaire des AG 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 permet d'apporter des éléments objectifs aux adhérent-es. <u>Aucun comparatif n'a ceci dit été publié avec l'ancien fonctionnement des AG</u> (avant 2014). A ces études viennent aussi s'ajouter le bilan des deux AG ayant eu lieu en intégralité en numérique et le bilan du nouveau fonctionnement de la saison AG (résolutions, espace numérique, groupe pilote, règles de procédures, etc.). La réforme de nos textes en 2023 se fera à la lumière de ces études, à laquelle devrait être ajoutée une comparaison avec le fonctionnement d'avant 2014.	
<u>AG 2023</u>	La réforme des textes considérera les préoccupations évoquées durant l'année 2022-2023. A noter sur cette motion que pour l'AG 2023, les structures contribueront au financement de l'AG pour son, sa, ses délégué.es élu.es, présent.es ou non à l'AG.	
Caduque : non applicable en l'état dans la comparaison avec l'ancienne formule		

Plateformes pour l'écocitoyenneté

CONTENU DE LA MOTION	2018-6
<p>Aujourd'hui de nombreuses plateformes permettent de compenser nos émissions de CO2. Malgré un effort constant pour diminuer ses émissions, l'Association par son mode de fonctionnement et ses activités produit du CO2.</p> <p>Dans le cadre de la COP21, de nos actions pour l'écocitoyenneté et de Alter-Egaut, l'AG demande au CD de proposer une liste de plateformes permettant de calculer et de compenser nos émissions ; pour aider au choix des SLA et SLAN et compatibles avec les valeurs de l'Association (ESS). Ce travail pourrait également être mené au niveau du Scoutisme Français afin d'encourager les adhérent-es à contribuer à la compensation de CO2 tout en étant en accord avec nos valeurs pour un monde meilleur.</p>	
Avant 2021	Ce point n'a pas été intégré dans le kit ODD eco-citoyenneté, et il n'y a pas eu de communication dans l'association sur un tel outil.
AG 2021	Pas d'évolution notable cette année
AG 2022	<p>Pas d'évolution notable cette année. À noter qu'une nouvelle motion sur un sujet similaire est soumis au vote de l'AG 2022.</p> <p>Le Plan d'action des Orientations Associatives, comprenant un axe entier sur la Transition écologique, ne fait pas à ce jour explicitement référence à un tel dispositif.</p>
<u>AG 2023 caduque</u>	<p>Outil de mesure du bilan carbone de son camp développé en version beta dans le cadre d'un projet universitaire (en lien avec le milieu académique donc), et diffusé pour test cet été. Volonté d'amélioration de cet outil à partir des retours du terrains l'année prochaine avec des financements à trouver.</p> <p>Question de la compensation des émissions non encore traitée. Le modèle de "compensation carbone" est par ailleurs un fonctionnement capitaliste basé sur la monétarisation des externalités négatives de nos activités sur l'environnement, niant donc les réalités et enjeux locaux et ne considérant notre environnement que comme un ensemble numéraire mouvant. Le groupe de travail ad hoc questionne ainsi la pertinence de parler de compensation carbone mais souhaite pouvoir engager les activités de l'association dans une démarche "éviter - réduire - compenser" sincère de l'ensemble des impacts environnementaux de nos activités.</p>
Caduque : autre texte l'intégrant. Cf résolution 2022	

Financement des pôles ressources

CONTENU DE LA MOTION	2018-13
<p>Une motion relative aux coûts prévisionnels ainsi que l'impact en trésorerie de la mise en place de la nouvelle organisation des pôles ressources avait été présentée et approuvée lors de l'Assemblée Générale 2017.</p> <p>Aujourd'hui, aucune réponse formelle n'a été semble-t-il communiquée. Pour autant les régions et SLA continuent d'être prélevées pour indirectement assurer ce financement (7%, CER) (Contribution nationale de 7%, suppression du CER, suppression de la part régionale des cotisations).</p> <p>L'AG demande au Comité Directeur de l'Association de clarifier et de formaliser le fonctionnement des flux financiers internes et apporter des réponses concrètes aux questions financières déjà posées l'année passée, notamment au sujet des pôles ressources.</p>	
Avant 2021	Le modèle financier des pôles n'est toujours pas présenté; les propositions faites de manière inter-régionale n'ont pas trouvé de suite. Le CD dans sa réponse annonçait un test pour le budget 2019, cela n'a pas été réalisé.
AG 2021	Grâce aux travaux du groupe Leviers Economiques, l'AG 2021 sera appelée à voter pour un nouveau modèle économique, qui puisse prendre en compte le financement des Services Nationaux.
AG 2022	Le plan de « Leviers économiques » mis en place dans un objectif de sécurisation financière de l'association propose une prise en charge de 150 000€ de masse salariale des AD (salarié-es des contrées, ex-pôles) par les régions. La répartition de cette masse salariale sera soumise au vote de l'AG 2022.
<u>AG 2023</u>	La répartition de la masse salariale des AD a été mise en place
Caduque sous cette forme car plus de pôle en tant que tel	

Revue en version numérique ou papier

CONTENU DE LA MOTION		2018-4
<p>Dans le cadre de la dynamique Alter-Egoux et de la valeur de notre association qui porte sur l'éco-citoyenneté, l'AG demande que les revues ne soient pas imprimées automatiquement mais sur demande explicite des adhérents d'avoir une version papier. Ce en sachant que les revues existent déjà en version numérique et que l'envoi de mail pourraient encourager leur lecture.</p>		
Avant 2021	Pour le moment, cela n'est pas mis en œuvre et les revues ne sont plus disponibles en PDF sur le site national	
AG 2021	Revue temporairement suspendues.	
AG 2022 AG 2023	Revue suspendues, en attente d'un fonctionnement nouveau et davantage bénévole Revue toujours suspendues.	
Caduques : non applicable Plus de revues nationales		

Formation et accompagnement

CONTENU DE LA MOTION		2017-6
<p>Après avoir pris connaissance des documents partagés durant la rencontre des voisins du 21/22 janvier 2017, intitulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une organisation adaptée à notre projet et à notre réalité (Comité directeur, nov 2016) - Projet de pôles ressources. L'AG comprend l'objectif du Comité directeur et de son Délégué général de rechercher une organisation adaptée (document 1) et perçoit l'importance des changements nécessaires pour atteindre cet objectif (document 2). Cependant l'AG ne trouve pas dans le projet présenté : <ul style="list-style-type: none"> - la présentation explicite de l'objectif à atteindre en terme d'organisation et de ressources salariées et bénévoles, ainsi que le processus à suivre pour l'atteindre. - la présentation explicite du coût du processus de réorganisation de l'Association et des impacts en trésorerie pour les fins d'années 2017 et suivantes. - la présentation explicite des garanties mises en œuvre pour les salariés dans la perspective d'une telle réorganisation. 		

L'AG demande la mise en place de mesures de soutien, d'accompagnement et de formation pour l'ensemble des salarié-e-s et des bénévoles.	
Avant 2021	<p>Une intention annoncée; sur le versant bénévole, pas d'actions connues (réalisées ou à venir) spécifiquement orientée vers la mise en place des pôles. Des formations RR et TR ont été initiées en 2019, mais sur d'autres aspects.</p> <p>En 2017, 31% des salariés ont bénéficié d'une action de formation. Le détail n'est pas connu mais une priorité aurait été donné aux actions liés à la mise en place des pôles.</p>
AG 2021	—
AG 2022-2023	Motion plutôt obsolète, la mise en place de la réorganisation salariale étant vieille de plusieurs années. Cette motion devra être conservée dans un coin de l'esprit du CD lors de la future réorganisation salariale.
Caduque : Motion contextuelle. Le contenu peut être transférable et gardé en politique RH	

Communication, Impact financier, Formation et accompagnement

CONTENU DE LA MOTION	2017-I
<p>Nous connaissons les difficultés financières de l'Association et partageons la nécessité de faire évoluer notre organisation. Au vu des informations communiquées, des documents reçus, des réunions menées depuis juin 2016 sur la future réorganisation salariale,</p> <p>Nous constatons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que nous ne nous retrouvons pas dans les principes retenus pour le travail entre bénévoles régionaux et salariés dans cette future organisation. - que le choix fait par l'échelon national n'est pas celui d'une construction collective sur ce sujet, mais d'un dispositif de concertation voire d'expression que nous percevons sans conséquence réelle sur le processus de décision. - que de nombreux salariés verront des changements importants dans leur cadre et contenu de travail (missions, lieu de travail...), au point que certains risquent d'être contraint d'abandonner leur emploi. <p>Dans ce cadre, l'AG demande :</p>	

- À défaut de construction collective, l'expression claire de l'organisation visée par l'échelon national et des moyens mis en oeuvre pour l'atteindre.
- la communication claire des impacts financiers de cette réorganisation (masse salariale, indemnités, accompagnements).
des garanties et mesures d'accompagnement, de formation et de soutien pour les salariés concernés.

**Avant
2021**

Des documents transmis lors des CN et par l'intermédiaire des coordonnateurs de pôle sur la théorie des pôles, mais pas de modèle financier présenté. Un modèle matriciel qui a été modifié plusieurs fois depuis l'AG 2017, sans communication claire en direction des régions.

En 2017, 31% des salariés ont bénéficié d'une action de formation. Le détail n'est pas connu mais une priorité aurait été donné aux actions liés à la mise en place des pôles. Ne connais pas les chiffres 2018 et 2019.

**AG
2021**

Même si la construction collective n'est plus la même, une présentation du fonctionnement des contrées a été faite en CN, et un modèle de financement devrait être voté à l'AG.

**AG
2022**

Une nouvelle organisation salariale est envisagée mais pas encore finalisée, dont les impacts et l'accompagnement n'ont pas encore été étudiés mais le seront dans un second temps.

**AG
2023**

Les derniers recrutements d'AD sont effectués et le déploiement en région d'appui salarié est en cours.
Un projet d'organisation a été présenté en CSE pour être finaliser pendant l'été 2023.

Caduque : Le contexte qui ne correspond plus. Le contenu de cette motion a tout de même une valeur intemporelle transférable.

Communication et budget

CONTENU DE LA MOTION		2017-7
<p>Après avoir pris connaissance des documents partagés durant la rencontre des voisins du 21/22 janvier 2017, intitulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une organisation adaptée à notre projet et à notre réalité (Comité directeur, nov 2016) - Projet de pôles ressources. <p>L'AG comprend l'objectif du Comité directeur et de son Délégué général de rechercher une organisation adaptée (document 1) et perçoit l'importance des changements nécessaires pour atteindre cet objectif (document 2).</p> <p>Cependant l'AG ne trouve pas dans le projet présenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation explicite de l'objectif à atteindre en terme d'organisation et de ressources salariées et bénévoles, ainsi que le processus à suivre pour l'atteindre. - la présentation explicite du coût du processus de réorganisation de l'Association et des impacts en trésorerie pour les fins d'années 2017 et suivantes. - la présentation explicite des garanties mises en oeuvre pour les salariés dans la perspective d'une telle réorganisation. <p>L'AG demande une communication compréhensible transparente exhaustive et régulière sur les points concrets de la réorganisation salariale et ses limites actuelles et sur le budget prévisionnel de cette réorganisation</p>		
Avant 2021	Des documents transmis lors des CN et par l'intermédiaire des coordonnateurs de pôle, mais pas de modèle financier présenté	
AG 2021	Etat des lieux effectués à chaque CN ; budget prévisionnel prévu dans les choix de l'AG 2021	
AG 2022	Le plan de « Leviers économiques » évoque clairement le financement des contrées, avec une proposition de répartition d'une partie de la masse salariale des salarié-es des contrées en région, qui sera soumise au vote de l'AG 2022.	
AG 2023	La répartition concernant les AD est effective. La motion n'est plus applicable dans son ancrage de réorganisation	
<p>Caducue : Le contexte qui ne correspond plus. Le contenu de cette motion a tout de même une valeur intemporelle transférable.</p>		

Extension des supports de communication

CONTENU DE LA MOTION		2018-17
L'AG demande une extension des supports de communication (réseaux sociaux et sites spécialisés dans l'animation) pour la campagne de recrutement de bénévoles/responsables au niveau national pour épauler les groupes locaux dans cette tâche		
Avant 2021	Avant 2021 : Des supports ont été diffusés pour accueillir les nouveaux bénévoles (CLEF, livret d'accueil des parents curieux). Mais il n'y a pas pour le moment de support autour du recrutement de responsables, ni de campagne sur ce point.	
AG 2021	AG 2021 : Pas d'évolution notable cette année	
AG 2022	AG 2021 : Pas d'évolution notable cette année	
<u>AG 2023</u>	<p>Une campagne d'appui au recrutement de bénévoles est portée au niveau national pour accompagner les responsables locaux dans cette mission. Ont notamment été mis en place:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des supports et affiches spécifiques et modernes appelant de futur-es bénévoles à nous rejoindre - Des guides et outils pour mobiliser les réseaux étudiants notamment ont été produit et diffusés dans l'association - Des supports vidéos autour de nos bénévoles ont été produits pour susciter et valoriser l'engagement aux EEDF - Des campagnes de publications sponsorisées sur les réseaux sociaux sont réalisées deux fois par an aux périodes stratégiques pour la mobilisation de nouveaux bénévoles et jeunes. 	
Appliqué		

Liste de diffusion

CONTENU DE LA MOTION	2020-2
	<p>Nous constatons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régulièrement, depuis plusieurs années, nos membres en local, en région et au national, remontent les nombreuses défaillances de notre base de données actuelle (le portail entréclés), notamment son aspect intuitif, sa réponse à nos besoins et son coût important, - Les communications envoyées par l'échelon national oublient de manière récurrente des adhérent.e.s des échelons nationaux, régionaux ou locaux, - La réflexion d'un chantier à mener sur le portail entréclés (notre base de données) est au point mort depuis l'automne dernier. Ces constats sont dommageables à notre fonctionnement et notre communication interne, demandant plus de temps aux utilisateur.rice.s et aux diffuseur.se.s d'informations pour établir des listes non erronées et complètes. En conséquence, nombreux sont celles et ceux, bénévoles comme salarié.e.s, à recourir à des listes et pistes parallèles pour correctement communiquer au sein de l'association, et ce, avec les risques associés : mise à jour et complétudes des données. Notre fonctionnement démocratique se voit déstabilisé par le fait que certains élus ne reçoivent pas les communications qu'ils devraient. <p>L'AG demande que l'association puisse, d'ici la fin d'année 2020, mettre en place un système temporaire de listes de diffusion des adhérent.e.s des échelons nationaux, régionaux et locaux, efficace, et partagé au sein de l'association. Elle demande également que soit lancé d'ici l'AG 2021 un chantier sur l'évolution de notre portail entréclés et la fiabilisation de notre base de données.</p>
<p>AG 2021</p>	<p>Le portail a brûlé. Création d'une ENT Numérique qui travaille sur un nouveau portail, une liste mail TR et une RR ont été créées ; les autres listes viendront probablement avec le nouveau portail.</p>
<p>AG 2022</p>	<p>La possibilité de faire des listes de diffusion a été ajoutée au cahier des charges du futur portail.</p>
<p>AG 2023</p>	<p>Liste mail TR et RR créés. Possibilité de faire des listes ajoutées au cahier des charges du nouveau portail - Galilée à privilégier pour les listes mails Le site SYMPA relié à Galilée permet de créer des listes mails. Le cahier des charges du portail prévoit la possibilité d'associer directement des équipes à des mails listes, ainsi que le renforcement de la fiabilité de nos données.</p>
<p>Appliqué</p>	

Responsabilité et gestions des centres non permanents

CONTENU DE LA MOTION	2018-14
	<p>L'AG constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - l'impossibilité actuelle des centres d'accueil des régions, gérés par les bénévoles, d'obtenir des réponses de l'échelon national à des dossiers d'entretien, de rénovation ou de mises aux normes pourtant indispensables au bon fonctionnement du patrimoine de l'Association. - que le circuit de validation des dépenses ne fonctionne pas et n'est pas réaliste. <p>L'AG demande que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien des centres puissent être engagées directement par le Comité de gestion jusqu'à concurrence de 5000€ dès lors que la trésorerie du centre le permet ; que les délais de retour des demandes supérieures à 5000€ soient traitées dans un délai raisonnable et que sans réponses au bout de 2 mois, soient considérées comme autorisation de fait.</p> <p>Cette motion permettra le respect et la confiance pour le rôle et la responsabilité, assumé par les bénévoles des Comités de gestion et d'animation qui font fonctionner les centres au mieux des intérêts de l'Association et en lien avec leur région ; l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des centres permettant d'éviter une dégradation rapide des locaux conduisant à leur fermeture.</p>
<p>AG 2021</p>	<p>Les seuils d'engagement des dépenses présentés dans le dossier immobilier d'octobre 2018 confirment la liberté d'engager des travaux d'entretien et de maintenance sur simple information du RAFT (sans autorisation) pour les montants <5000€.</p> <p>Pour les projet au delà de 5000€ il faut soit une autorisation DAF (<10k), soit une autorisation CD(>10k). Il n'y a pas de notion de délai pour ces retours.</p>
<p>AG 2022</p>	<p>Le Règlement Financier de l'association, revu à l'été 2021, prend en compte cette motion : information nécessaire au CAFT au delà d'une dépense de 1000€, validation nécessaire au delà de 5000€</p>
<p>AG 2023</p>	<p>Le Règlement Financier de l'association, revu à l'été 2021, prend en compte cette motion : information nécessaire au CAFT au delà d'une dépense de 1000€, validation nécessaire au delà de 5000€</p>
<p>Appliqué</p>	

Le CEC pour nos responsables d'animation

CONTENU DE LA MOTION		2020-5
<p>Institué par la loi du 8 août 2016 dite «Loi travail», le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) est un nouveau dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité (notamment 200h de bénévolat), de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation. Or, dans la circulaire de janvier 2020 que le national a transmis il est indiqué que : « Les bénévoles de l'association éligibles sont ceux issus des équipes suivantes : Équipes régionales / Équipes de groupe / Directeurs de stages et de séjours / Formateurs / Comité Directeur / Comités de Gestion et d'Animation / Volontaires en Service civique à partir de 6 mois de mission »</p> <p>L'AG demande au CD de travailler avec le Ministère pour pouvoir faire évoluer les choses. Cette démarche pourrait être conjointe avec le Scoutisme Français. Cette évolution, permettrait de valoriser nos animateurs bénévoles qui ne comptent pas non plus leurs temps pour faire vivre notre projet.</p>		
AG 2021	Non appliqué ; ce chantier devrait être transmis à la CME dès la rentrée pour pouvoir être appliqué au plus vite si possible.	
AG 2022	Il est maintenant possible pour les responsables d'animation de faire valoir leur engagement bénévole dans le cadre du CEC.	
<u>AG 2023</u>	Il est maintenant possible pour les responsables d'animation de faire valoir leur engagement bénévole dans le cadre du CEC. https://www.associations.gouv.fr/cec.html	
Appliqué		

Carnet de progression personnelle

CONTENU DE LA MOTION		2019-2
<p>Depuis plus d'un an, nous avons reçu la version d'essai du CPP. Beaucoup de groupes l'ont expérimentée et les retours sont positifs. L'AG propose la mise en place de la version définitive revue et corrigée (avec les 8 points de la méthode scout) de cet outil pédagogique de la branche éclée.</p>		
AG 2021	Le CPP, désormais appelé « Pistes », a été finalisé et diffusé en version papier. Il n'est cependant pas disponible actuellement dans l'espace documentaire ni sur educatif.eedf.fr	
AG 2022	L'outil est disponible dans sa dernière version sur educatif.eedf.fr	
<u>AG 2023</u>	Idem	
Appliqué		

Dématérialisation des relevés bancaires

CONTENU DE LA MOTION		2017-10
<p>Vu la difficulté de travailler avec les relevés bancaires papier, la région Île de France réunie en congrès le 19 mars à Sartrouville (78), demande que chaque SLA dispose d'un accès internet à son compte bancaire, ceci afin de faciliter la gestion au quotidien des comptabilités.</p>		
Avant AG 2021	Avant 2021 : Mis en œuvre via le service BRED CONNECT en 2018 (accès aux comptes en ligne jusqu'à la veille)	
AG 2022	Idem	
<u>AG 2023</u>	idem	
Appliqué		

Produits éthiques

CONTENU DE LA MOTION		2017-16
L'AG demande à ce que le foulard national soit produit de manière éthique (au vu des objectifs sociaux, environnementaux et économiques) à partir de l'AG 2017 (pour les prochaines commandes).		
Avant 2021	La concrétisation a été prévue en 2019 dans le cadre de la bascule de nos commandes sur "la boutique du scoutisme", qui a signé une charte responsable sur les achats.	
AG 2021	le foulard national vendu sur Scoutik est désormais affiché comme fabriqué dans les Vosges et répondant au label Vosges Terre Textile (idem que les foulards SGDF)	
AG 2022- 2023	Idem	
Appliqué		